

Fiche descriptive générique

Développement de projets culturels et événementiels

Résidence d'artistes et présence artistique sur un territoire

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Pour tous les types de disciplines artistiques.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables de services ou de structures culturelles, porteurs de projets artistiques et culturels, médiateurs culturels.

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Comprendre les enjeux des résidences d'artistes
- Construire et maîtriser le montage de projet de résidence artistique
- Être en mesure de construire un projet global à l'échelle d'un territoire avec des résidences adaptées

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

MODALITÉS D'ADMISSION

L'admission à cette formation est soumise à un entretien avec un.e de nos conseillers.ères formation.

CONTENU

- Les différentes conceptions et pratiques de la résidence, selon les lieux et les secteurs
- Les dimensions possibles des résidences : création, expérimentation, action culturelle, diffusion, infiltration, etc.
- Présentation et analyse de la circulaire n°2006/001 du 13 janvier 2006 du Ministre de la Culture et de la Communication
- Les résidences du point de vue des artistes, des opérateurs culturels, des institutions, des pouvoirs publics
- Pourquoi faire des résidences
- Comment définir un projet de résidence. Travail à partir des situations et des attentes précises des participants
- Résidences et territoires : quelles articulations possibles
- Présentation et analyse d'actions de résidence dans différents secteurs
- La résidence au quotidien : aspects pratiques
- La formalisation des objectifs et des moyens
- Les aides pour les résidences dans les différents secteurs de la création
- Comment rédiger un contrat de résidence
- Comment valoriser une résidence
- Comment évaluer une résidence

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

LE BRUN-CORDIER Pascal

Concepteur et directeur de projets culturels, consultant, formateur et professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
Activités et publications : <http://pascalbruncordier.tumblr.com>

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Rencontre professionnelle et/ou visite de site selon les sessions, analyse collective.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.



Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 750 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique : 1095 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 82 % (taux de répondants 100 % à la date du 07/02/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35



artés

Formation Professionnelle